



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 4 février 2021**

DÉLIBÉRATION N° 2021-01

Nombre de membres en exercice : 15 Présents : 10 Pouvoirs : 05 Pour : 11 Contre : 00 Abstention(s) : 04

Le quatre février deux mil vingt et un à dix neuf heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de TINCQUES, sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER, Maire, par suite de convocation en date du vingt neuf janvier, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : MM. André BOUCHIND'HOMME, Maryse DELASSUS, Antoine DELION, Françoise DÉTOURNÉ, Philippe DUBAR, Laëtitia DUBOIS, Gérard FLEURBAEY, Bruno POULAIN, Jacques THELLIER et Didier VAILLANT.

Absents : MM. CITERNE Alain (pouvoir à DUBAR Philippe), DELION Vincent (pouvoir à DELASSUS Maryse), DÉTOURNÉ Florence (pouvoir à DÉTOURNÉ Françoise), GOUILLARD Cyrille (pouvoir à DELION Antoine) et MIVELLE Daniel (pouvoir à THELLIER Jacques)

Monsieur DELION Antoine est élu secrétaire de séance.

Permis d'aménager n° PA062820200001 de la résidence « du vert bocage », rue de Chelers

La séance ouverte, Monsieur le Maire :

- fait connaître que, de manière à terminer la phase administrative d'instruction du permis d'aménager, le conseil municipal doit se prononcer sur un dernier point qui n'a pas encore pu être acté au dossier, celui du réseau d'alimentation en eau qui doit être renforcé pour desservir les futures maisons d'habitation qui composeront à terme la résidence.
- rappelle la réunion du conseil municipal du 14 décembre 2020 au cours de laquelle le devis de 29 771,00 € hors taxes pour un linéaire de 168 m établi par le Syndicat des Eaux des Vallées du Gy et de la Scarpe a été présenté.
- ajoute que règlementairement, il s'agit d'une extension de réseau (c'est-à-dire un réseau parallèle à celui existant) qui sera dédiée uniquement à la résidence, et que la charge en revient soit à la collectivité, soit à l'aménageur, à moins qu'il existe un accord de financement entre les deux parties.
- demande de délibérer sur la question

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Considérant que la commune a reçu de l'aménageur une demande de participation financière,
- Décide, par 11 voix POUR et 04 abstentions (DELASSUS Maryse, DELION Vincent, DÉTOURNÉ Florence et DÉTOURNÉ Françoise) de prendre en charge partiellement, au budget prévisionnel 2021, les frais d'extension de réseau pour 68 m linéaires et un montant arrêté à la somme de 12 050,00 € hors taxes.
- Précise que les 100 mètres restant seront supportés par l'aménageur à concurrence de 17 721,00 € hors taxes.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal de l'exercice 2021.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Signatures des membres présents.

Jacques THELLIER
Maire de TINCQUES